



Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°04/VRP-VD/16-17, en date du **Mercredi 16 Novembre 2016**

L'an deux mille seize et le seize du mois de novembre à 10h00 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1^{er} et 2^{ème} Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

Etaient présents

- | | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| - Mr AIT AMOKHTAR H., | Vice Recteur |
| - Mr DJERRADA A., | Vice Doyen de la Faculté Tech |
| - Mr AMEUR S., | Vice Doyen de la Faculté SHS |
| - Mr CHITER A., | Vice Doyen de la Faculté DSP |
| - Mr TIDJET M., | Vice Doyen de la Faculté LL |
| - Mr OUAOUDIA L., | Vice Doyen de la Faculté SEGC |
| - Mr AKSAS A., | Vice Doyen de la Faculté SNV |
| - Mr SIFAOUI H., | Vice Doyen de la Faculté SE |

Ordre du jour

1. Etude des demandes de congé académique au titre de l'année 2016/2017.
2. Discussion sur la programmation des examens de l'année en cours.
3. Divers

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a ouvert la séance en listant les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Etude des demandes de congé académique au titre de l'année 2016/2017

Pour des raisons exceptionnelles (maladie, maternité, service national, ...), les étudiants qui ne peuvent pas poursuivre leurs études durant l'année universitaire 2016/2017 ont été informés par affichage, dans toutes les facultés, et à travers le site web de l'université, qu'ils ont la possibilité de suspendre leurs inscriptions pour une année universitaire en demandant un congé académique, conformément à l'article n°07 de l'arrêté n°711 du 03/11/2011 fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master.

Pour faciliter l'étude des dossiers, déposés au niveau du vice-rectorat de la pédagogie, la liste des demandeurs a été préparée en indiquant la situation pédagogique de chaque étudiant et la raison de la demande d'un congé académique.

Lors de cette réunion, les demandes de congé académique collectées ont été étudiées en faisant référence aux raisons invoquées dans l'article n°7 de l'arrêté cité ci-dessus. La liste des demandes avec avis sera transmise aux facultés pour affichage. L'étudiant qui constate une erreur dans le traitement de son dossier doit la signaler au Vice-décanat de sa Faculté pour vérification et/ou pour un complément de dossier. La gestion administrative des congés

académiques et la délivrance des décisions se feront au niveau du vice-rectorat.

D'un commun accord, il a été convenu de programmer une deuxième session pour le dépôt des demandes de congé académique les 04 et 05/01/2017.

2. Discussion sur la programmation des examens de l'année en cours

La nécessité d'arrêter le planning des examens au démarrage de l'année universitaire a été soulignée et discutée lors de cette réunion. Il a été convenu d'organiser au niveau de chaque département les réunions des Comités Pédagogiques (CP) et de proposer les périodes des examens de fins de semestres et de rattrapage.

Le calendrier final des examens de l'année en cours sera discuté et validé lors de la prochaine réunion du Conseil de Direction de l'Université.

La séance fût levée à 12H00.

Fait le 16/11/2016
Le Vice Recteur